



Montreuil, le 26 octobre 2021

Monsieur François NOGUE
 Directeur des Ressources Humaines du GPU SNCF
 2 place aux Étoiles
 CS 70001
 93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Demande d'audience.

Monsieur le Directeur,

La situation sociale des retraités dans notre pays se détériore tous les jours un peu plus et les cheminots sont eux aussi impactés.

En effet, les conséquences de la pandémie de la Covid 19 n'ont épargné personne et les personnes les plus fragiles et les plus précaires ont déjà payé un lourd tribut.

D'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement au regard de la situation de nos services de santé et du peu de volonté du gouvernement de l'améliorer, malgré le « quoi qu'il en coûte » du Président Macron.

Alors que les retraites complémentaires devraient être revalorisées en deçà de l'inflation, une nouvelle similaire se profile du côté de la retraite de base. Selon le rapport de la Commission des Comptes de la Sécurité sociale, une revalorisation de 1,1% est prévue en janvier 2022. Pourtant, d'après l'exécutif, l'inflation devrait avoisiner 1,4% en 2021 et grimper à 1,5% l'année prochaine. De quoi peser sur le pouvoir d'achat des retraités qui ont subi, depuis 1988 jusqu'à 2019 de la part de presque tous les gouvernements, des décisions qui ont réduit les droits à pension acquis par les retraités durant leur activité.

Les retraités du secteur privé et du public sont alors tout à fait légitimes à demander une revalorisation conséquente des pensions et des reversions.

Concernant plus particulièrement les cheminots retraités, nous souhaitons de nouveau aborder le sujet des facilités de circulation, leur droit d'accès, leur dématérialisation et le projet de fiscalisation.

Nos différents échanges et les différentes assurances que vous nous avez données ne sont en rien satisfaisants.

Concernant l'accès et les droits aux soins des retraités et leurs ayants droit, là encore, malgré nos différentes interpellations, nous n'avons pas été entendus malgré une situation sanitaire due à la pandémie qui aurait mérité une autre prise en compte de la part de l'entreprise.

Nous réitérons nos exigences en la matière :

- L'accès gratuit des retraités et de leurs ayants droit aux cabinets et centres médicaux ou dans les centres de santé pour les consultations, les bilans de santé, les soins, radios.... sans restriction d'âge ;
- L'accès aux cabinets médicaux, c'est aussi l'accès à des spécialistes ou à des examens spécifiques (scanners-IRM...) qui est permis comme pour les actifs.

En conséquence, la Fédération CGT des Cheminots et son UFR souhaitent vous rencontrer le plus rapidement possible afin de débattre franchement sur ces sujets.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

Thierry NIER
 Secrétaire Général Adjoint
 de la Fédération CGT des Cheminots

Olivier GENDRON
 Secrétaire Général de l'UFR-CGT

